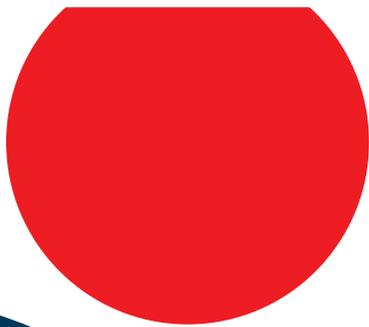




RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024





Sommaire

Edito croisé

Thierry Mora-Briantais & Valérie Dulin..... **Page 3**

Les temps forts de l'année 2024 **Page 4**

Le Pôle Insertion & Accès au Logement

Données d'activité..... **Pages 5 à 8**

À la croisée des parcours : le SIAO, interface vers le logement..... **Page 8**

Le point de vue d'Anthony Guillot sur la formation des prescripteurs..... **Page 9**

Le Pôle Veille Sociale

Données d'activité du 115 et du Samu Social **Pages 10 à 12**

Sortir des marges : les premiers effets d'Itinéraire Bis..... **Page 13**

Témoignage d'Hélène Beauquin et Johanne Doucet, SAO..... **Page 14**

Le Pôle Observation & Actions Transversales

Coordination des acteurs et actions collectives..... **Page 15**

Édito



Thierry MORA-BRIANTAIS
Responsable du SIAO de la Vienne

"En 2024, le SIAO de la Vienne a poursuivi avec engagement et cohérence le déploiement de ses missions dans le cadre du service public de la rue au logement,

en renforçant son ancrage territorial et en consolidant ses partenariats.

C L'année a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle de la mission "Accès au logement", avec le déploiement de la labellisation des demandes de logement social pour les personnes sans domicile ou hébergées depuis plus de 18 mois. Ce travail étroit avec les bailleurs sociaux et les opérateurs d'hébergement s'inscrit pleinement dans la dynamique du Logement d'abord et contribue à favoriser l'accès durable au logement pour les publics les plus vulnérables.

La coordination des acteurs a également constitué un axe fort, à travers l'organisation de sensibilisations, d'immersions inter-structures, de comités locaux de veille sociale et de journées partenariales. Ces temps d'échange permettent de renforcer l'interconnaissance, de valoriser les pratiques professionnelles et d'adapter les réponses aux réalités de terrain.

Le Pôle veille sociale, pilier de la première réponse aux situations de détresse, a poursuivi son action quotidienne en lien étroit avec les acteurs du territoire.

À travers l'accueil téléphonique du 115, l'organisation des mises à l'abri, les maraudes et l'activité du Samu Social, il a su maintenir une veille constante sur les besoins des personnes sans solution, tout en favorisant des orientations vers les dispositifs adaptés. Dans le prolongement de ces missions, le dispositif Itinéraire Bis a consolidé sa place au cœur du territoire de Grand Poitiers, en proposant un accompagnement renforcé et individualisé auprès des personnes en situation de grande exclusion, souvent restées en marge des dispositifs traditionnels.

En parallèle, le développement de nouveaux outils d'information, comme le site internet du SIAO ou les supports de formation à destination des prescripteurs, contribue à rendre plus lisibles et accessibles les dispositifs d'hébergement et de logement sur l'ensemble du territoire.

L'implication croissante des personnes accompagnées, à travers notamment les travaux menés en vue du lancement du Conseil Départemental des Personnes Accompagnées (CDPA), marque une étape importante dans la reconnaissance de leur expertise d'usage et dans la construction de réponses plus adaptées à leurs besoins.

La Croix-Rouge française, premier opérateur national des SIAO, accompagne cette dynamique en soutenant la montée en compétence des équipes et en promouvant une culture commune d'intervention. Le SIAO 86 s'inscrit ainsi dans une démarche continue d'amélioration du service rendu aux personnes.



Valérie DULIN
Directrice Pôle Lutte
contre les Exclusions



Les évènements de l'année 2024

JANVIER

Organisation de rencontres partenariales avec les différents bailleurs sociaux du territoire dans le cadre de la mise en œuvre de la mission "Accès au logement".

FÉVRIER

Intervention à l'IRTS de Poitiers auprès des étudiants en 3^e année de DEES sur la thématique de "l'aller-vers".

MARS

Signature d'une convention de coopération avec l'UL de Châtelleraut sur les maraudes

2023

JUILLET

Participation aux journées nationales SIAO de la DIHAL.

JUIN

Participation à la Journée Régionale sur le travail pair organisée par la FAS

MAI

Co-organisation avec INAE Nouvelle-Aquitaine de la journée de sensibilisation "AHI & SIAE : Pratiques & Regards croisés".

AVRIL

Participation à la phase préparatoire de l'enquête "Sans-domicile 2025" de l'INSEE.

AOÛT

Lancement d'un groupe de travail sur l'accès aux soins et à la santé des personnes à la rue, en lien avec la DAC.

SEPTEMBRE

Participation à la deuxième plénière du CDPA 86

OCTOBRE

Emménagement dans les nouveaux locaux du SIAO au 17 rue Gay Lussac à Poitiers.

NOVEMBRE

Participation au séminaire sur le rétablissement en lien avec Grand Poitiers.

DÉCEMBRE

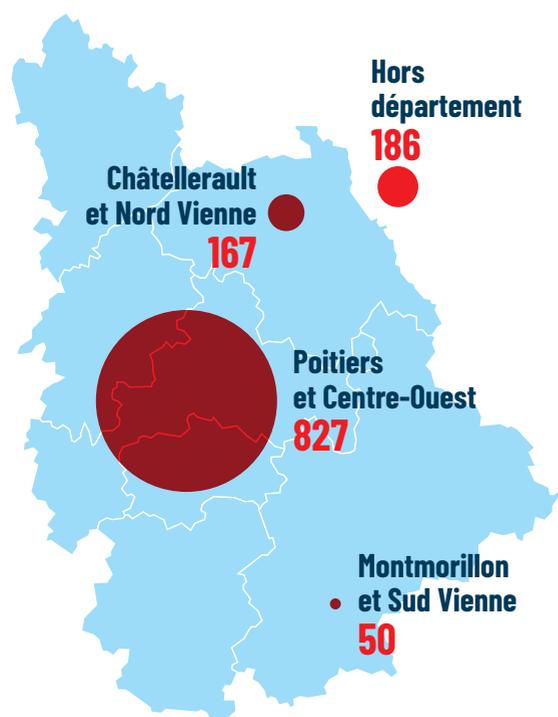
Organisation du 3^e Comité Stratégique Partenarial du SIAO de la Vienne.

2025

I. Le pôle insertion et accès au logement



Sur le département de la Vienne, le Pôle Insertion et Accès au Logement instruit et traite l'ensemble des demandes d'accès aux dispositifs d'insertion par le logement (hébergement d'insertion, de stabilisation et logement adapté) qui lui sont transmises par les structures partenaires du territoire ainsi que par d'autres départements : structures d'hébergement, d'insertion par le travail, services hospitaliers et sociaux, accompagnateurs judiciaires, travailleurs sociaux de secteur et la veille sociale.



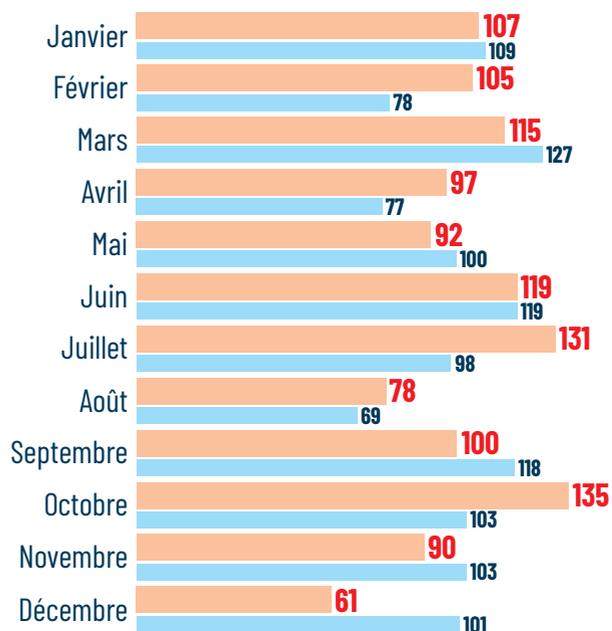
1. Les demandes d'insertion portées au SIAO

En 2024, le SIAO de la Vienne a reçu 1 230 demandes d'insertion, soit une légère hausse de 2,24 % par rapport à 2023 (1 203 demandes). Contrairement à l'année précédente, la part des demandes issues du territoire de Poitiers est en baisse (67,24 % contre 73,15 % en 2023), tandis que les demandes hors département connaissent une forte hausse (+72,2 % par rapport à 2023), traduisant une sollicitation croissante du SIAO par des personnes sans attache locale.

Sur l'année, les demandes ont été assez régulièrement réparties, avec deux pics notables d'activité en juillet et octobre, et deux creux observés en août et décembre (ce dernier connaissant une baisse d'activité de 40 % par rapport au reste de l'année).

1230
demandes
en 2024

2024 2023



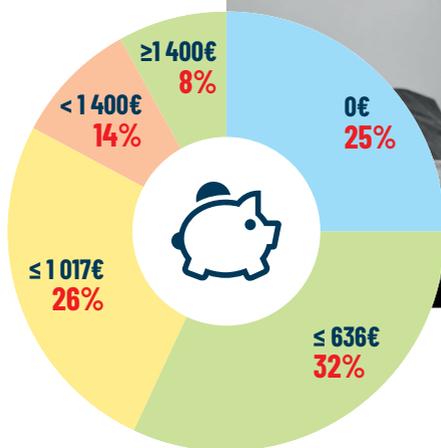
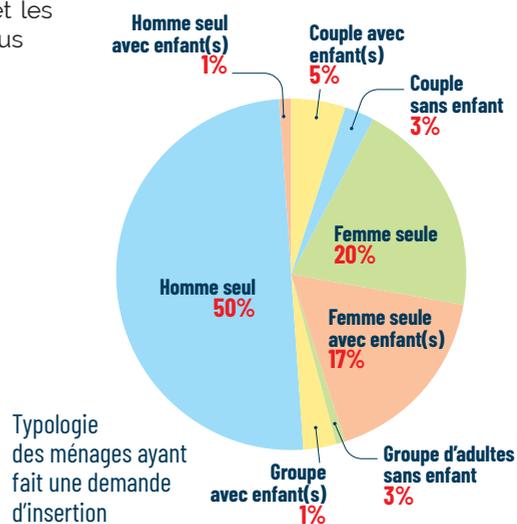
2. Caractéristiques des ménages sollicitant l'insertion

En 2024, les demandes d'insertion concernent 1 989 personnes, dont 599 mineurs. La majorité des demandes continue d'émaner de ménages composés d'hommes seuls. Néanmoins, la tendance observée en 2023 se confirme : les femmes seules et les femmes avec enfants restent un public de plus en plus représenté.

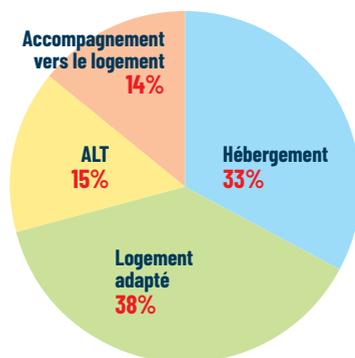
Les motifs de sollicitation restent globalement stables : sortie d'un hébergement ou logement, fin d'hébergement chez un tiers, ou encore situation de rue. Les sorties de détention représentent encore une part significative des demandes comme on le constate depuis plusieurs années maintenant.

Toutes demandes
d'hébergement/
logement
adaptés
confondus

1989
personnes
dont 599
mineurs



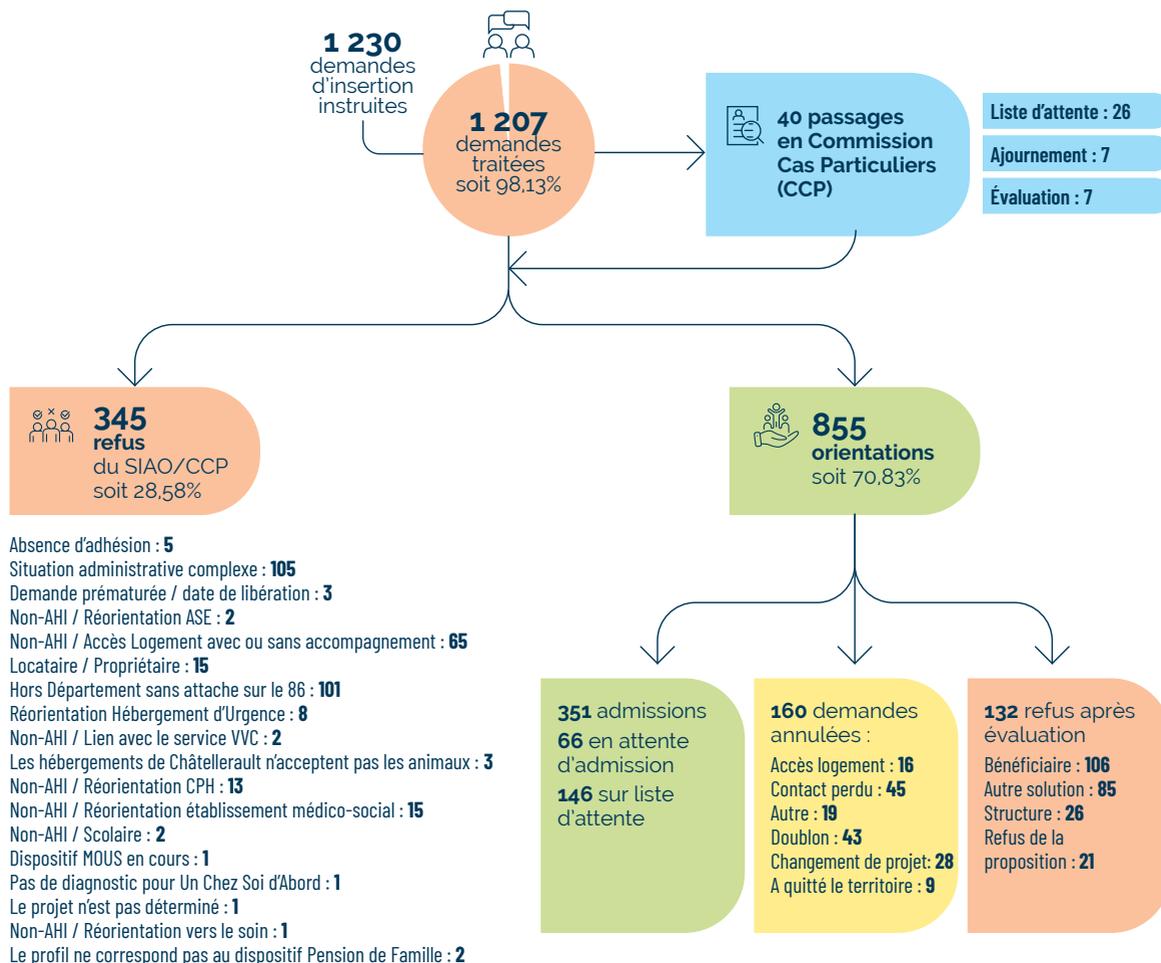
Ressources mensuelles des ménages



Répartition des orientations par dispositif

3. Suivi et traitement des demandes par le SIAO

Sur les 1 207 demandes traitées en 2024 (98,13 %), 855 ont donné lieu à une orientation (70,83 %) contre 945 en 2023 (78,95 %), ce qui représente une baisse de 8 points. Les orientations se répartissent entre hébergements, logements adaptés et dispositifs d'accompagnement.



Le taux de refus SIAO/CCP est en nette hausse : 345 refus (28,58 %) en 2024 contre 252 (22 %) en 2023. Les motifs principaux restent l'absence d'attache territoriale des demandes hors-département et les situations administratives complexes.

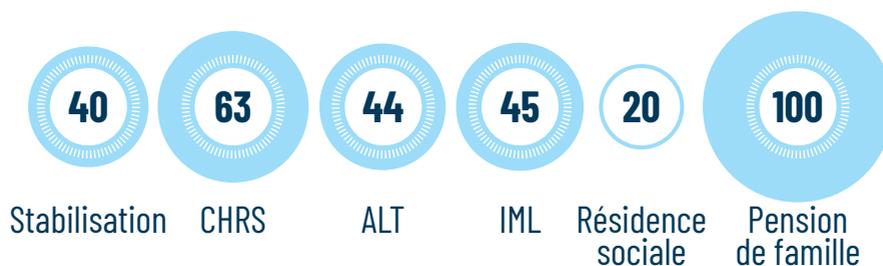
Cependant, le nombre de demandes annulées diminue (160 en 2024 contre 224 en 2023). Ce qui traduit une meilleure anticipation des projets ou une meilleure orientation initiale.

En 2024, 132 orientations n'ont pas abouti suite à une décision d'orientation du SIAO sur une place disponible (contre 102 en 2023). Dans deux tiers des cas, il s'agit d'un refus du bénéficiaire, souvent en raison d'une autre solution trouvée. Le taux de refus des structures reste stable et faible, en cohérence avec les années précédentes.

Les CCP ont examiné 64 situations (contre 85 en 2023). Ce recul s'explique notamment par une montée en compétence du SIAO et une gestion plus fluide de certaines situations complexes.

I. Le pôle insertion et accès au logement

Temps d'attente moyen sur liste d'attente par dispositif (en jours)



Ces délais traduisent les tensions existantes sur certaines typologies de structures, notamment les pensions de famille et les CHRS, très sollicités.

À la croisée des parcours : le SIAO, interface vers le logement

Dans la continuité de 2023, l'année 2024 a vu se concrétiser la labellisation des demandes de logement social des publics identifiés D, HG et K dans le PDALHPD. Des rencontres trimestrielles sont désormais instaurées avec les

bailleurs sociaux ainsi que les opérateurs de l'hébergement et du logement adapté. Avec les gestionnaires de dispositifs, l'objectif est d'analyser les situations au regard de l'accès au logement autonome des personnes présentes depuis plus de 18 mois. Les demandes de logement social complètes des personnes pour qui les freins pour accéder au logement autonome sont levés sont ensuite labellisées sur Imhoweb. L'objectif des rencontres avec les bailleurs sociaux est de soutenir le relogement de ces personnes en complément des accompagnements sociaux existants. La labellisation des DLS sur Imhoweb est effective depuis juillet 2024. Depuis cette date, 27 DLS de personnes présentes sur un dispositif de l'AHJ ont été labellisées parmi lesquelles 10 ont été relogées. Un travail similaire s'est progressivement mis en place cette année pour les personnes sans abri.

Elles sont identifiées par le 115 et le SAO puis orientées afin qu'une évaluation complémentaire soit réalisée. Au sein de ce public, 10 DLS ont été labellisées en 2024 et 4 ménages relogés.

Les perspectives en 2025



Sessions d'information à destination des travailleurs sociaux du territoire sur la thématique de la DLS avec CUGP et DDETS



Participer au développement d'une sensibilisation, proposée par le SIAO, sur la thématique du logement.

4. Le point de vue d'Anthony Guillot, Technicien administratif au SIAO

Le 8 mars 2024, j'ai eu le plaisir d'animer la première session de formation "Premier accueil". Cette formation a pour objectifs de former les professionnels à la prise en main de la plateforme SI-SIAO et de rappeler les prérequis attendus par le SIAO Insertion & Accès au Logement concernant les demandes déposées.

J'ai souhaité créer ce programme après avoir constaté de nombreux renvois avec le motif "À compléter", souvent dus à l'incomplétude des onglets ou à l'absence de publication de l'évaluation approfondie.

Pour cela, j'ai élaboré un support de formation en deux parties : une première expliquant le fonctionnement du SIAO, et une seconde guidant pas à pas l'utilisation du SI-SIAO avec un profil Premier Accueil.

Avant la mise en place de cette formation, j'intervenais à la demande des structures, ce qui ne me permettait de former que peu de professionnels à la fois. Sinon, je passais de longues heures au téléphone à accompagner les prescripteurs individuellement. Désormais, avec des dates programmées, je touche un public plus large et plus varié. Les sessions favorisent des échanges enrichissants entre professionnels venus de structures différentes, permettant de répondre à des questions parfois inattendues.

En 2024, j'ai formé 89 personnes issues de diverses structures

La majorité d'entre elles se sont dites satisfaites de ces temps d'échange. Je débute chaque session par une présentation des pôles du SIAO ainsi que du nouveau site internet. J'ai constaté que bon nombre de partenaires connaissent les professionnels du Pôle Insertion, mais pas le fonctionnement global du SIAO (115, maraudes, SAO). Cette introduction permet de mieux comprendre le circuit de traitement des demandes.



Au fil des mois, j'ai observé une nette diminution des renvois pour manque d'informations et une amélioration significative de l'étayage des évaluations approfondies. Bien que certains renvois subsistent, ils concernent aujourd'hui essentiellement des compléments ponctuels nécessaires pour assurer une orientation adaptée.

Enfin, le nombre d'appels à destination du SIAO pour des questions liées à l'utilisation de la plateforme a considérablement diminué. Je compte poursuivre ces sessions en 2025 afin de renforcer encore davantage la connaissance des missions et du fonctionnement du SIAO de la Vienne.



II. Le pôle veille sociale

Tout au long de l'année, le Pôle Veille Sociale du SIAO a en charge le recueil et l'évaluation des demandes d'hébergement, ainsi que l'orientation vers les dispositifs d'hébergement d'urgence du département. La plateforme téléphonique 115 est ouverte de 14h à 7h du lundi au vendredi et de 15h à 7h du samedi au dimanche.

1. Les demandes d'hébergement d'urgence

Le taux de demandes pourvues sur l'année est en moyenne de 47,57%. Cette proportion connaît d'importantes variations sur l'année. Sur la saison hivernale, la mise à l'abri est supérieure à la demande non pourvue (de janvier à avril, puis en novembre et décembre). La période estivale connaît une demande constante et est marquée par une proportion plus importante de demandes non pourvues. Ce contraste s'explique notamment par le déploiement des dispositifs hivernaux du mois de novembre au mois de mars.

2. Caractéristiques des ménages ayant recours au 115

Sur les **2 146 personnes** différentes qui ont appelé le 115, **1 094 personnes** distinctes ont été **hébergées**. Cela représente **668 ménages hébergés** au cours de l'année 2024.

3. Données par typologie de ménage

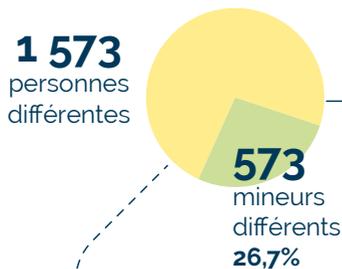
	Nombre de ménages	Nombre de personnes	Nombre de nuitées
Couple avec enfant(s)	28	102	11 411 ☾
Couple sans enfant	22	42	5 460 ☾
Enfant / Mineur isolé	1	1	1 ☾
Femme seule	136	136	9527 ☾
Femme seule avec enfant(s)	120	352	46 635 ☾
Groupe d'adultes avec enfant(s)	18	77	5 093 ☾
Groupe d'adultes sans enfant	34	69	5 468 ☾
Homme seul	305	305	11 785 ☾
Homme seul avec enfant(s)	4	10	518 ☾
	668	1 094	95 898

On remarque une importante proportion dans le nombre de nuitées pourvues des typologies de ménages comprenant des enfants : 63 657 nuitées, ce qui représente 66% des demandes pourvues.

305 hommes seuls ont pu être hébergés, ce qui représente 45% des ménages. Pour autant, il représente 12% (11 785 nuitées) des prises en charge sur l'hébergement d'urgence.

4. Orientation et traitement des demandes

2 146
personnes différentes
ont composé le 115



Réitération des appels par ménage

1 appel	706 ménages
2 à 10 appels	764 ménages
11 à 20 appels	269 ménages
21 à 30 appels	98 ménages
31 à 50 appels	168 ménages
51 à 100 appels	102 ménages
101 à 355 appels	39 ménages



115

23 279
appels

23 046
demandes
d'hébergement

10 394
demandes
non pourvues
soit 45,1%

99%

12 652
demandes
pouvues
soit 54,9%

95 898
nuités
pouvues

CHUS	17 891 nuités
DHU	40 320 nuités
Dispositif hivernal	5 772 nuités
Dispositif hôtelier	14 567 nuités
Dispositif VVC	17 348 nuités



5. Le Samu Social

Le Samu Social organise des maraudes tous les jours sur Poitiers, en alternant des maraudes de soirée (17h00–00h00) et des maraudes de journée (13h00–17h30). Chaque mercredi, une maraude est également menée à Châtelleraut avec l'équipe de l'unité locale. Le Samu Social peut également intervenir dans des zones plus rurales telles que Chauvigny, Loudun ou Montmorillon. Ces maraudes sont mises en place suite à des interpellations de partenaires (mairie, CCAS, etc.).

L'équipe de maraude est composée de bénévoles et de salariés : trois maraudeurs en soirée et deux à trois en journée. Lors de ses interventions, l'équipe du Samu Social procède à une évaluation sociale des personnes rencontrées, les oriente vers les services adaptés à leurs besoins et distribue une aide matérielle. Sa présence sur l'ensemble du territoire de la Vienne vise avant tout à créer une relation de confiance avec les personnes rencontrées.

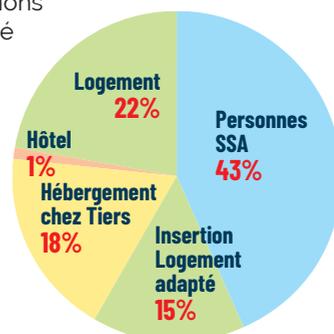
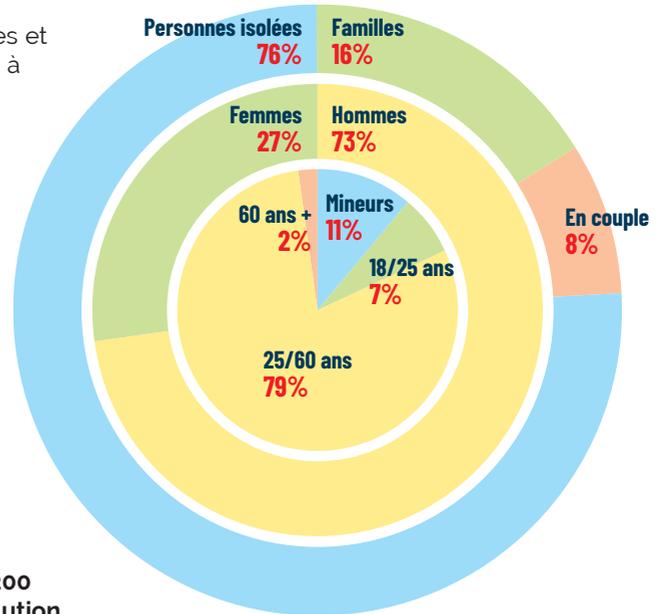
En 2024, le Samu Social a organisé 400 maraudes, dont 42 à Châtelleraut, au cours desquelles professionnels et bénévoles ont rencontré **6 713 personnes cumulées sur l'année** : 5 101 hommes et 1 612 femmes. Si l'on considère uniquement les personnes différentes rencontrées sur l'année, **1 234 individus** ont été recensés.

Parmi ces 6 713 rencontres, plus de **5 200** concernaient des personnes **sans solution d'hébergement ou en hébergement précaire**.

Le Samu Social joue un rôle essentiel d'orientation vers les partenaires lors des maraudes : **2 428 orientations** ont été réalisées en 2024, notamment vers des services sociaux, des accueils de jour, des dispositifs de soins ou encore des distributions alimentaires. Au total, **3 440 aides matérielles** ont été distribuées : **389 kits d'hygiène**, **578 couvertures ou duvets**, et **2 473 collations d'urgence**.

Certaines maraudes sont également organisées en partenariat avec des professionnels extérieurs, tels que la Mission Locale d'Insertion, les Lits Halte Soins Santé Mobiles d'Audacia, AIDES ou encore l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité du Centre Hospitalier Henri Laborit. Ces collaborations permettent de prendre en compte d'autres dimensions : santé physique, santé mentale, insertion professionnelle, etc.

En 2024, l'équipe bénévole de l'unité locale de Châtelleraut s'est étoffée. Elle s'est stabilisée et est désormais accompagnée par l'équipe salariée du Samu Social, notamment pour transmettre de manière autonome les comptes rendus permettant le suivi de l'activité. Ce travail a été rendu possible grâce à la mise en place d'une nouvelle convention entre les deux équipes.



Solution Hébergement
Logement

Sortir des marges : les premiers effets d'itinéraire Bis

Les avancées de 2024 traduisent l'investissement de l'ensemble des acteurs mobilisés et la force du collectif. En 2025, nous poursuivrons ce chemin, avec une ambition partagée : garantir à chacun un accompagnement adapté et un accès effectif au logement.

Mis en place à l'échelle des 40 communes de Grand Poitiers, le dispositif *Itinéraire Bis* propose depuis 18 mois un accompagnement social global, souple et individualisé à destination de personnes en situation de grande précarité, connues des dispositifs de veille sociale, et souvent sans solution d'orientation via le SIAO.

Ces personnes, bien qu'en situation administrative régulière, présentent des ruptures multiples : logement, liens sociaux et familiaux, accès aux droits...

En cohérence avec les principes du Logement d'abord, l'accompagnement proposé par *Itinéraire Bis* est décorrélé de l'accès immédiat à un hébergement ou un logement. Il s'inscrit dans une logique de temporalité adaptée, sans durée prédéterminée, avec la possibilité d'interruptions ou de reprises du suivi en fonction des besoins. Le cœur de l'intervention repose sur la reconstruction progressive d'un projet socio-résidentiel, la levée des freins périphériques à l'accès au logement et la mobilisation de tous les leviers disponibles : habitat accompagné, habitat alternatif, logement autonome, mais aussi établissements médico-sociaux lorsque cela est pertinent.

**Depuis son lancement, le dispositif a accompagné 30 personnes.
Parmi elles, 7 ont accédé à une solution pérenne :**

 2 personnes orientées vers une IML de la Délégation régionale de l'Action Logement,

 1 personne vers une pension de famille,

 1 personne vers un CHRS d'insertion,

 1 vers un dispositif de stabilisation,

 1 a accédé à un logement autonome dans le parc privé,

 1 a pu s'installer sur un terrain avec sa caravane.

À ce jour, 16 personnes sont suivies dans le cadre de la file active, avec une durée moyenne d'accompagnement de 8 mois.

6 personnes sont sorties sans solution, dont 5 pour rupture de lien et 1 ayant quitté le département.

Au fil de la mise en œuvre, plusieurs constats ont émergé. Si la démarche de proximité et d'"aller-vers" constitue un levier majeur pour créer du lien et engager un accompagnement, les structures sociales et médico-sociales existantes apparaissent parfois peu adaptées aux profils rencontrés. Deux besoins prioritaires se dégagent :

- le développement de solutions d'habitat non conventionnel, plus souples et inclusives,
- le renforcement des partenariats avec les structures spécialisées, notamment dans les domaines de la santé mentale, des addictions ou de la grande exclusion.

L'expérience acquise au travers d'itinéraire Bis confirme l'intérêt de dispositifs souples, réactifs, centrés sur la personne et pensés dans une logique de parcours. Elle témoigne de l'importance d'un accompagnement qui laisse le temps, valorise les micro-avancées, et s'ajuste aux réalités complexes des personnes les plus éloignées du logement.

Action cofinancée par :



6. Le Point de vue croisé d'Hélène Beauquin et Johanne Doucet, Intervenantes sociales SAO

Depuis juin 2024, le SAO, Service d'Accueil et d'Orientation, est composé de deux intervenantes sociales, Hélène et Johanne.

Nous rencontrons des personnes sans abri ou mal logées, en situation de grande précarité et d'exclusion. Ainsi, notre accueil est inconditionnel.

Notre mission première est de faire le lien avec toute personne sollicitant le 115 : nous sommes les "yeux du 115". En effet, dès les premiers appels, nous entrons en contact avec les personnes afin de faire un point sur leur situation. Le plus souvent, nous proposons un rendez-vous afin d'évaluer plus en profondeur leur vulnérabilité et d'orienter au mieux vers les partenaires avec lesquels nous travaillons. Il nous arrive aussi, lors d'une évaluation rapide et en l'absence de référent social, de déposer une demande SIAO.

En 2024, dans le cadre de l'appel à projet "Mieux manger pour tous" lancé par les services de l'État, nous avons mis en place un projet visant à favoriser l'accès à l'alimentation des personnes à la rue. Coordonné par le CAPEE, ce dispositif a

été élaboré en lien avec plusieurs partenaires : L'Éveil, Toit du Monde et le CCAS de Poitiers. Il permet de distribuer des tickets repas aux personnes sollicitant le 115 et disposant de ressources nulles ou inférieures à 200 euros. Ce soutien alimentaire s'est révélé particulièrement utile, le nombre de tickets distribués étant passé de quelques dizaines à plus de 200 par mois en fin d'année.

Par ailleurs, nous avons également pour mission de faire de l'aller-vers, notamment auprès des personnes hébergées à l'hôtel ou au Centre d'Hébergement d'Urgence Sociale (CHUS), chaque semaine. C'est aussi l'occasion pour nous de rencontrer de nouvelles personnes et, le plus souvent, de refaire un point avec celles que nous connaissons déjà.

Nous nous adaptons à la temporalité de chacun et proposons un "SAO avancé", en allant à la rencontre des personnes lorsqu'il leur est difficile de se déplacer jusqu'à nos locaux.

Notre travail s'inscrit également en lien étroit avec le Samu Social. Environ deux fois par mois, nous participons à des maraudes. Cela permet d'aller à la rencontre d'un public qui sollicite peu le 115, tout en étant en grande précarité, et de faire connaître le lien entre le SAO et le Samu Social aux personnes rencontrées.



III.



Le Pôle observation et actions transversales

Coordination des acteurs et actions collectives

La troisième année de mise en œuvre de la mission de coordination des acteurs de la veille sociale a permis d'étendre les instances à l'ensemble du département de la Vienne. Ainsi, en 2024, un premier Comité Local de Veille sociale a été organisé sur le territoire de Montmorillon. Cette session inaugurale a permis de faire émerger plusieurs besoins :

- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs
- Aborder les spécificités territoriales (manque de soignants, accès aux soins...)
- Déployer des actions de sensibilisation et des immersions
- Rendre visibles les situations non repérées par les dispositifs
- Renforcer la coordination départementale de la veille sociale

Trois réunions annuelles sont désormais prévues pour répondre à ces enjeux.

Par ailleurs, l'année 2024 a permis de consolider les sensibilisations existantes et d'en développer de nouvelles, en lien avec les demandes du terrain. Les thématiques abordées ont inclus :

- Le fonctionnement du LDA/SIAO
- La santé mentale
- Les mesures de protection (UDAF)
- L'addictologie (AIDES, CSAPA)
- L'asile (SPADA)
- Le rétablissement : construire une relation de confiance

Le dispositif d'immersion « Le P'tit bain » s'est enrichi avec l'arrivée de nouvelles structures, telles que le SISA et la Ferme de l'Espoir à Châtellerault. D'autres immersions sont prévues en 2025 : UDAF, Valoris Insertion, Coallia, ACT Cordia...

Par ailleurs, le SIAO a poursuivi l'organisation de journées de réflexion. Le 5 novembre 2024, en partenariat avec la FAS et dans la continuité des séminaires précédents, une journée a été co-organisée autour de l'accompagnement social, avec un focus sur les principes du rétablissement et le rôle des médiateurs pairs. L'objectif était de croiser les regards entre dispositifs et de favoriser les synergies professionnelles. 85 personnes y ont participé, accompagnées de 15 animateurs issus de 19 structures et 4 collectivités locales.

Sur la question de la participation des personnes accompagnées, plusieurs groupes de travail ont été menés tout au long de 2024 et le SIAO s'est pleinement associé à cette dynamique. Ces travaux ont abouti à une première présentation du projet de CDPA de la Vienne. Une vidéo a été réalisée par une personne du groupe, avec la participation des autres membres. Les objectifs définis sont les suivants :

- Organisation d'une plénière avec élections des délégués du CDPA
- Présentation du projet aux financeurs potentiels
- Définition des objectifs et du périmètre du CDPA

Le SIAO a également été associé aux réflexions autour d'une expérimentation qui débutera en 2025 avec l'ouverture des douches des piscines municipales (Blaiserie, Bellejouanne, Ganterie) pour répondre à l'absence d'accès à l'hygiène, notamment le week-end. Les bénéficiaires disposeront d'une carte d'accès aux équipements, incluant un volet loisir.



17 rue Gay Lussac
86000 Poitiers
Tél. 05 49 88 85 10

www.siao-86.org



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

